



TRAS Trinationaler Atomschutzverband
ATPN Association Trinationale
de Protection Nucléaire

Geschäftsstelle
Murbacherstrasse 34, CH-4056 Basel
Telefon 0041 (0)61 322 06 24, Fax 0041 (0)61 322 06 29
info@atomschutzverband.ch, www.atomschutzverband.ch

Postkonto Schweiz PC 60-120755-7
Compte postal France 0389021J036
Deutschland Sparkasse Markgräflerland Postfach 1264
D-Müllheim, Konto 108016601 Bankleitzahl 68351865

Communiqué de presse du 21 mars 2011

ATPN fait appel pour la fermeture de la centrale nucléaire Fessenheim

Le Bureau du Conseil d'administration de ATPN, l'association trinationale de protection nucléaire, a décidé à l'unanimité, lors de sa session de ce jour à Freiburg/Breisgau, de faire appel pour obtenir la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

L'association regrette profondément que le Tribunal administratif de Strasbourg, dans sa décision du 9 mars 2011, s'aligne sur la position de l'exploitant EDF et n'exige pas des vérifications techniques détaillées.

La sûreté présumée de cette centrale nucléaire face à des risques sismiques ne repose pas sur des résultats d'analyses, mais sur les simples affirmations d'EDF et de l'ASN, l'Autorité de sûreté nucléaire. Aucune analyse utilisant les méthodes de probabilité que permettent les techniques actuelles n'ayant été faite, il n'existe donc aucune preuve concrète que la centrale résiste à un fort tremblement de terre. Et ce n'est pas au requérant d'apporter cette preuve technique – comme le tribunal le demande en inversant la charge de la preuve – mais à l'exploitant lui-même. Les opérations de mesures doivent être réalisées sur le site de la centrale et dans les bâtiments.

La multiplicité des séismes possibles sur le site de Fessenheim n'apparaît dans aucune des expertises sismiques réalisées jusqu'à présent. Il faudrait aussi actualiser l'analyse des risques en tenant compte de la catastrophe de Fukushima. C'est-à-dire analyser la dangerosité des réacteurs en service, mais aussi les piscines de refroidissement qui contiennent du plutonium et autres isotopes. Par ailleurs, le tribunal ne s'est pas non plus suffisamment penché sur les questions liées à l'hypothèse d'une rupture du Grand Canal d'Alsace.

Dans le cadre des exigences de sécurité imposées par la situation actuelle, la première mesure à prendre est, de l'avis de ATPN, la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Pour plus d'informations, contacter :

Rudolf Rechsteiner, Vice-président de ATPN, tél. portable : +41 (0)79 785 71 82.